

INDE

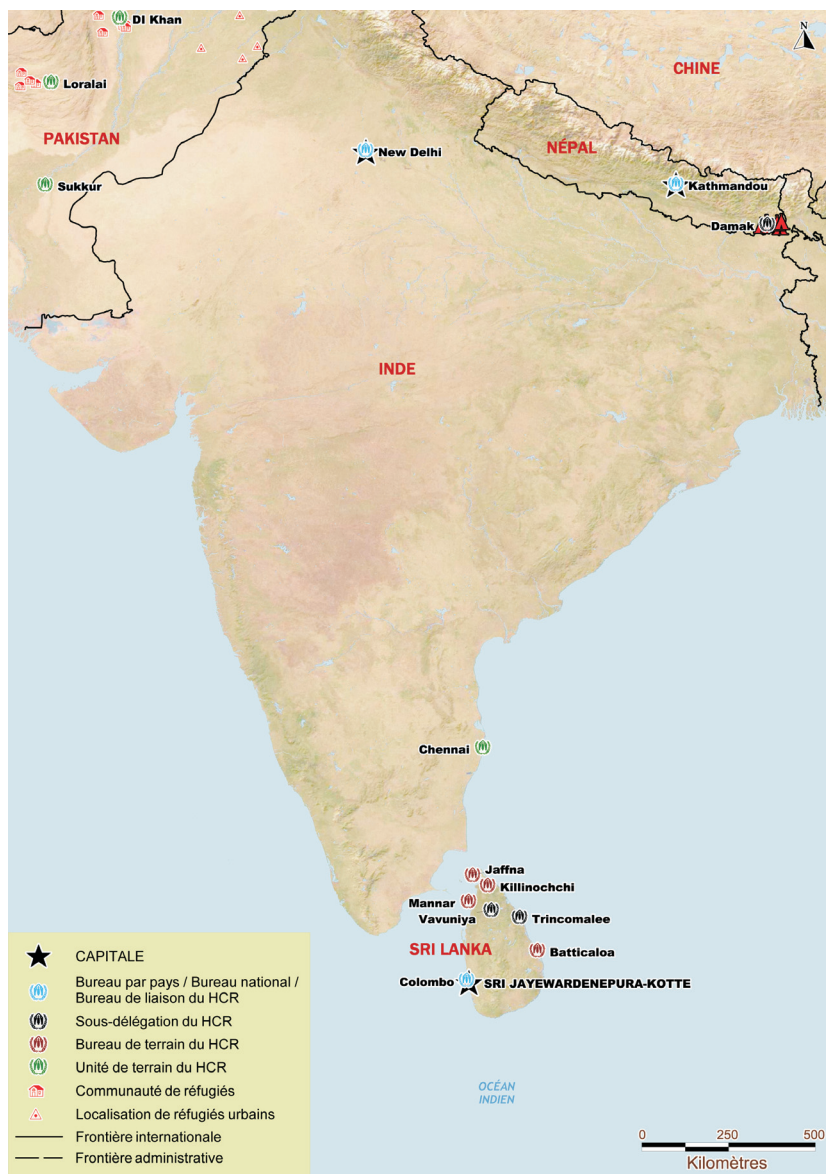
Faits marquants

- En ce qui concerne la détermination du statut de réfugié, le HCR a développé ses capacités et amélioré ses procédures afin de réduire les délais de traitement.
- Grâce à une coopération et à un partenariat renforcés avec le Gouvernement indien, celui-ci a facilité l'accès aux demandeurs d'asile.
- Le HCR a amélioré le contact avec les personnes relevant de sa compétence par le biais des Centres de sensibilisation et de protection des femmes, des évaluations participatives et des réunions portes ouvertes.
- L'espace de protection offert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile a été préservé et aucun cas de refoulement n'a été signalé pour les détenteurs de documents officiels délivrés par le HCR.

Environnement opérationnel

Bien qu'elle ait ratifié la majorité des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et fasse globalement preuve d'une attitude généreuse et tolérante vis-à-vis des réfugiés, l'Inde n'est pas partie à la Convention de 1951 ni à son Protocole de 1967 et ne dispose d'aucun cadre national de protection des réfugiés. Néanmoins, elle reconnaît et aide directement quelque 200 000 réfugiés venus des États voisins et respecte le mandat du HCR pour les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires d'autres pays, en particulier d'Afghanistan et du Myanmar. Dans l'ensemble, le Gouvernement respecte le principe de non-refoulement pour les détenteurs de documents officiels délivrés par le HCR.

En l'absence de cadre national de protection des réfugiés, le HCR procède à la détermination du statut des demandeurs d'asile individuels en provenance du Myanmar et des pays non limitrophes. L'Organisation possède également un petit bureau à Chennai, la capitale de l'État du Tamil Nadu, afin d'appuyer le rapatriement librement consenti des réfugiés sri-lankais.



Bien que l'Inde abrite une grande quantité d'apatrides, aucune estimation n'est disponible concernant leur nombre exact. Le HCR a donc entrepris d'identifier et de localiser ces populations.

La sécurité du territoire national demeure un sujet de préoccupation majeur pour le Gouvernement indien. Les mesures de sécurité telles que les vérifications d'identité ont été renforcées en octobre, lors de la tenue en Inde des Jeux du Commonwealth. Ces mesures ont touché tous les étrangers, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Chine	100 000	-	-	-
	Sri Lanka	70 000	-	49	-
	Afghanistan	9 100	9 100	46	31
	Myanmar	4 600	4 600	48	42
	Somalie	700	700	44	43
	Pays divers	350	350	31	8
Demandeurs d'asile	Myanmar	3 300	3 300	39	36
	Afghanistan	220	220	52	42
	Pays divers	180	180	28	23
Total		188 450	18 450		

| Réalisations et impact |

● Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Le HCR a fourni une documentation et des conseils techniques au Gouvernement indien dans le cadre de sa contribution au projet de législation nationale relative aux réfugiés.

Procédures de protection équitables

- Tous les demandeurs d'asile ont été enregistrés individuellement dans les 21 jours suivant leur premier contact avec le HCR. Grâce au renforcement des effectifs et à la rationalisation des procédures, la détermination du statut de réfugié a été effectuée de manière rapide et efficace. Les décisions de première instance ont été prises en moyenne dans les 12 jours suivant l'entretien.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Toutes les victimes de violences sexuelles et sexistes qui se sont signalées ont reçu le soutien du HCR et de ses partenaires. Le HCR a également organisé un certain nombre de séances de formation et de sensibilisation auprès de la police locale et des associations sociales de résidents, afin de mettre en avant les problèmes des réfugiés.

Besoins et services essentiels

- En raison d'une pénurie de ressources, seuls 1 260 des réfugiés les plus vulnérables ont reçu une assistance financière. Une aide en matière de services sociaux a été dispensée à quelque 860 enfants séparés et non accompagnés, ainsi qu'à environ 130 réfugiés handicapés et 80 personnes âgées.
- Le HCR est parvenu à un accord avec les établissements publics et l'Institut national de l'enseignement ouvert, qui acceptent désormais les documents remis par l'Organisation en guise de certificats de naissance et d'attestations d'études préalables pour l'inscription des enfants réfugiés et demandeurs d'asile. Quelque 280 enfants originaires du Myanmar ont pour la première fois pu s'inscrire dans des écoles publiques. Dans l'ensemble, environ 10 pour cent des enfants réfugiés et demandeurs d'asile en âge d'être scolarisés ont été inscrits dans des écoles publiques et ouvertes, tandis que beaucoup d'autres fréquentaient des établissements privés.
- Un médecin spécialisé dans la santé publique a été financé par le HCR pour renforcer le programme de santé. L'Organisation a aidé plus de 7 000 réfugiés et demandeurs d'asile à utiliser les centres de soins et les hôpitaux. Plus de 90 pour cent des enfants relevant de la compétence du HCR ont été vaccinés contre la rougeole.

Autogestion et participation communautaires

- Le HCR a amélioré les relations avec les personnes relevant de sa compétence par le biais de divers canaux tels que les Centres de sensibilisation et de protection des femmes, les évaluations participatives et les réunions

Jeune afghane en costume traditionnel lors de la Journée mondiale du réfugié à New Delhi.



portes ouvertes. Plus de 40 pour cent de femmes ont participé aux réunions communautaires de coordination.

- En novembre ont été organisés les premiers dialogues régionaux avec les femmes et les jeunes filles réfugiées. Ces rencontres couronnées de succès ont réuni 200 réfugiées et demandeuses d'asile originaires d'Afghanistan, du Myanmar et de Somalie.
- Le HCR a développé ses programmes en faveur de l'autosuffisance et des moyens de subsistance. Quelque 3 700 réfugiés et demandeurs d'asile ont bénéficié d'activités génératrices de revenus, de subventions pour de petites entreprises, de cours de langue locale, de formations professionnelles et d'aides à la recherche d'emploi. La plupart de ces activités ont été menées à bien dans les locaux de ses partenaires afin d'offrir un environnement de travail sûr, en particulier pour les femmes. De surcroît, 40 enfants séparés et non accompagnés ont participé à un projet spécial d'apprentissage et de formation.

Solutions durables

- En 2010, quelque 2 000 réfugiés sri-lankais ont regagné leur pays avec l'aide du HCR. Au total, plus de 3 000 réfugiés ont passé un entretien et environ 1 500 d'entre eux ont signé le formulaire de rapatriement librement consenti pour repartir à Sri Lanka en 2011. Trente réfugiés afghans ont également bénéficié d'une aide pour rentrer dans leur pays.
- Le HCR a recours à la réinstallation pour les réfugiés dont les besoins de protection ne peuvent être satisfaits en Inde. Près de 700 personnes dont la protection ne pouvait être assurée ont fait l'objet de demandes de réinstallation et quelque 600 réfugiés sont partis s'installer dans des pays tiers.

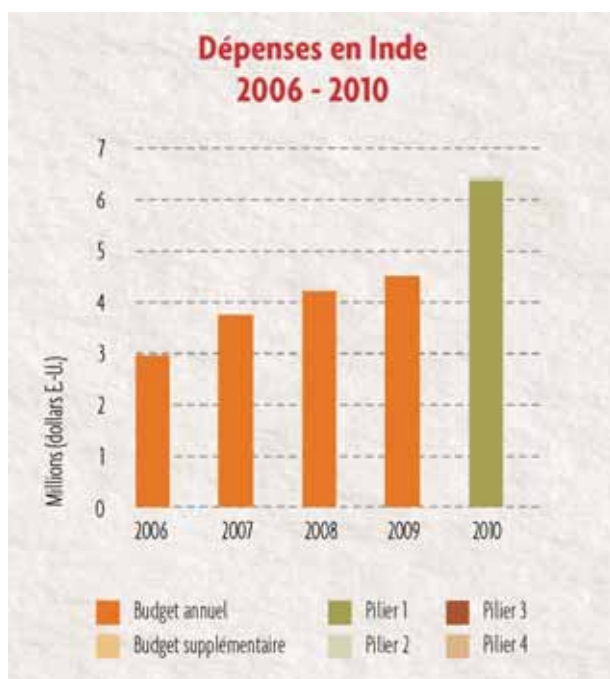
- Le Gouvernement autorise les réfugiés afghans d'origine indienne à solliciter leur naturalisation. En raison des lenteurs administratives, seules une vingtaine de personnes ont pu être naturalisées en 2010, bien que le nombre total de réfugiés ayant à ce jour acquis la nationalité indienne soit supérieur à 650. De plus, environ 4 000 réfugiés répondant aux critères ont atteint différents stades du processus de naturalisation.

Contraintes

Bien que le Gouvernement ait continué à respecter les principes de protection et d'assistance humanitaire en général, l'absence de cadre national demeure l'une des principales difficultés lorsqu'il s'agit d'adapter des approches ponctuelles à la protection des réfugiés. Par ailleurs, la pauvreté apparaît comme le principal problème des réfugiés et des demandeurs d'asile présents en Inde. La lutte contre ce fléau, dans un contexte où près de 40 pour cent de la population vit sous le seuil de pauvreté, demeure un défi de taille. De plus, la connaissance des questions liées aux réfugiés s'avère limitée, et bien que l'environnement de protection reste globalement favorable, une certaine xénophobie à l'encontre des réfugiés et des demandeurs d'asile se manifeste dans certains pans de la population locale. En dépit d'efforts accrus en matière de prévention et d'intervention, les femmes demeurent exposées à la violence sexuelle et sexiste.

Informations financières

Le budget de l'opération menée en Inde a augmenté en 2010 pour répondre à l'évolution des besoins, avec notamment l'ouverture des services aux demandeurs d'asile et le développement des programmes en faveur de l'autosuffisance et des moyens de subsistance. Face à la nécessité de répondre aux besoins croissants d'une population accrue relevant de sa compétence, le HCR, avec les ressources dont il dispose, a toutefois été contraint de réduire le niveau d'assistance offert aux réfugiés nouvellement reconnus comme tels et aux personnes ayant des besoins spécifiques. De même, la demande croissante de participation aux activités génératrices de revenus n'a pu être entièrement satisfaite.



Organisation et mise en œuvre

Le bureau du chef de mission implanté à New Delhi est secondé par un bureau de terrain situé à Chennai. Les bureaux du HCR en Inde travaillent en étroite coordination avec ceux de Sri Lanka, afin de faciliter le rapatriement librement consenti des ressortissants sri-lankais réfugiés en Inde.

Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	2
□ Effectifs totaux	45
Internationaux	6
Nationaux	29
VNU	10

Collaboration avec les partenaires

Le HCR a renforcé ses partenariats et sa coopération avec le Gouvernement indien, les autres institutions des Nations Unies et la société civile. Il a également participé au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) et collaboré avec l'Équipe de l'ONU dans le pays dans les domaines liés au genre, au VIH et au sida, ainsi qu'à la gestion des catastrophes.

Évaluation générale

L'espace de protection offert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile a été préservé malgré l'absence de cadre national de protection des réfugiés. Les délais de traitement globaux des dossiers de détermination du statut ont été considérablement réduits grâce à l'augmentation des effectifs et à la simplification des procédures. De plus, le HCR a renforcé son partenariat avec les autorités et obtenu un meilleur accès aux demandeurs d'asile placés en détention.

Le HCR a renforcé le contact avec les personnes relevant de sa compétence par le biais de différents canaux de communication. L'amélioration des moyens d'existence demeure l'une des principales difficultés pour les réfugiés et les demandeurs d'asile installés en Inde. C'est pourquoi le HCR s'efforce de les aider à acquérir des mécanismes de survie et à devenir autosuffisants. En raison de contraintes financières, le HCR n'a toutefois pu aider que la moitié des personnes ayant des besoins spécifiques et a dû restreindre ses activités génératrices de revenus à un très petit groupe de réfugiés.

Partenaires

Partenaires d'exécution

ONG : *Confederation of Voluntary Associations, Don Bosco Ashalayam, Gandhi National Memorial Society, Public Interest Legal Support and Research Centre, Socio-Legal Information Centre, Union chrétienne de jeunes gens – New Delhi*

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : *Ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères, South Asia Association of Regional Cooperation Disaster Management Centre*

Autres : *Indian Society of International Law, Jawaharlal Nehru University, Mahanirban Calcutta Research Group, The Other Media, UNDSS, United Services Institute*

Budget, revenus et dépenses en Inde | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
BUDGET FINAL	10 066 054	75 000	10 141 054
Revenus issus des contributions ¹	175 691	0	175 691
Autres fonds disponibles	6 207 604	74 626	6 282 230
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	6 383 295	74 626	6 457 921
VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Instruments régionaux et internationaux	117 743	0	117 743
Cadre juridique national	190 491	0	190 491
Prévention de l'apatridie	0	74 626	74 626
Sous-total	308 234	74 626	382 860
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	247 249	0	247 249
Détermination de statut juste et efficace	629 843	0	629 843
Sous-total	877 092	0	877 092
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	135 524	0	135 524
Protection des enfants	119 816	0	119 816
Accès aux solutions juridiques	79 018	0	79 018
Sous-total	334 358	0	334 358
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Nutrition	91 310	0	91 310
Articles ménagers et d'hygiène de base	533 804	0	533 804
Soins de santé primaire	318 143	0	318 143
VIH et sida	76 385	0	76 385
Éducation	443 028	0	443 028
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	468 347	0	468 347
Sous-total	1 931 018	0	1 931 018
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Autogestion de la communauté et représentation équitable	127 877	0	127 877
Autosuffisance et moyens d'existence	697 530	0	697 530
Sous-total	825 408	0	825 408
<i>Solutions durables</i>			
Retour volontaire	569 602	0	569 602
Réinstallation	198 584	0	198 584
Appui à l'intégration sur place	130 166	0	130 166
Sous-total	898 352	0	898 352
<i>Relations extérieures</i>			
Partenariats	39 827	0	39 827
Information	41 949	0	41 949
Sous-total	81 776	0	81 776
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Gestion de programme, coordination et appui	1 065 084	0	1 065 084
Sous-total	1 065 084	0	1 065 084
Versements aux partenaires d'exécution	61 973	0	61 973
Total	6 383 295	74 626	6 457 921

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.